

COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 22 Mars 2018 à 20 heures 30

Membres présents : Bouchet Michaël, Boudet Jean Bernard, Calmon Bernard, Cassabois Marie Pierre, Fau Gilles, Vaur Marie Agnès, Vaur Marie Ange.

Procurations : Salvan Elisabeth pouvoir à Cassabois Marie Pierre

Absents excusés : Lamic Pascal, Vergne Jérôme

Date de convocation : 15 Mars 2018

Secrétaire de séance : Vaur Marie Ange

Le Jeudi 22 Mars 2018 à 20 heures 30, le conseil municipal de MIERS s'est réuni à la salle de la mairie de Miers sous la présidence de Bernard CALMON Maire.

1. Approbation PV réunion du 15 Février

Chaque membre étant en possession d'un exemplaire du compte rendu, Monsieur le Maire en rappelle les principaux points.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Vote comptes administratifs et de gestion 2017 commune, assainissement & CCAS

- Présentation des résultats du compte administratif commune qui se résumant ainsi :

<u>section fonctionnement</u>	
montant dépenses	340 218.42 €
montant recettes	399 679.23 €
résultat de l'exercice	59 460.81 €
reprise excédent antérieur	38 095.98 €
résultat cumulé	97 556.79 €
<u>Section investissement</u>	
montant dépenses	27 821.39 €
montant recettes	27 502.22 €
résultat de l'exercice	- 319.17 €
reprise déficit antérieur	-10 741.55 €
résultat cumulé	-11 060.72 €

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Madame Marie Pierre CASSABOIS désignée présidente de séance demande aux membres du conseil municipal de procéder au vote. Le compte administratif dressé par Mr le Maire est approuvé à l'unanimité des membres présents.

- Il est ensuite procédé à la présentation du compte administratif du budget assainissement qui se résume ainsi :

<u>section exploitation</u>	
montant dépenses	30 462.97 €
montant recettes	33 297.23 €
résultat de l'exercice	2 834.26 €
reprise excédent antérieur	10 556.84 €
résultat cumulé	13 391.10 €
<u>Section investissement</u>	
montant dépenses	19 379.86 €
montant recettes	18 965.59 €
résultat de l'exercice	-414.27 €
reprise déficit antérieur	-3 787.92 €
résultat cumulé	-4 202.19 €

Madame Marie Pierre CASSABOIS présidente de séance demande aux membres du conseil municipal de procéder au vote (Monsieur le Maire s'étant retiré à nouveau au moment du vote).

Le compte administratif dressé par Mr le Maire est approuvé à l'unanimité des membres présents.

- Le Maire rappelle aux membres du conseil le report de clôture du CCAS en fin d'année. La présentation du compte administratif du budget CCAS 2017 se résume ainsi :

section fonctionnement	
montant dépenses	395.00 €
montant recettes	400.51 €
résultat de l'exercice	5.51 €
reprise déficit antérieur	-5.51 €
résultat cumulé	0 €
Section investissement	
montant dépenses	0 €
montant recettes	0 €
résultat de l'exercice	0 €
reprise déficit antérieur	0 €
résultat cumulé	0 €

Madame Marie Pierre CASSABOIS présidente de séance demande aux membres du conseil municipal de procéder au vote (Monsieur le Maire s'étant retiré à nouveau au moment du vote).

Le compte administratif dressé par Mr le Maire est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Les comptes de gestion dressés par Monsieur POIRIER, receveur municipal dont les montants sont identiques aux comptes administratifs des budgets rappelés ci-dessous n'appelant ni observation ni réserve sont également approuvés à l'unanimité.

3. Affectation des résultats 2017 commune et assainissement

- Le conseil municipal après avoir examiné le compte administratif communal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **97 556.79 €** :

Que le besoin de financement de la section d'investissement est de	
Solde d'exécution d'investissement	11 060.72 €
Solde des restes à réaliser	0.00 €
	11 060.72 €
Affecte au BP 2017 en réserves au compte 1068 de la section investissement	11 060.72 €
Et au compte 002 section de fonctionnement en recettes	86 496.07 €

- Le conseil municipal après avoir examiné le compte administratif du budget assainissement, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **13 391.10 €** :

Que le besoin de financement de la section d'investissement est de	
Solde d'exécution d'investissement	4 202.19 €
Solde des restes à réaliser	0.00 €
	4 202.19 €
Affecte au BP 2017 en réserves au compte 1068 de la section investissement	4 202.19 €
Et au compte 002 section de fonctionnement en recettes	9 188.91 €

4. Transfert maintenance éclairage public à la FDEL

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la possibilité d'attribuer la maintenance de l'éclairage public à la FDEL (Fédération Départementale d'Energies du Lot).

Il en explique leurs attributions ainsi que les montants des contributions en ce qui concerne l'investissement. Il présente aussi le planning de transfert de compétence. Cela commence par l'adoption d'une délibération de principe à la suite de quoi la FDEL fait un inventaire précis de tous les points lumineux retenus pour un coût de 8 € de chaque point. Suite à cela, une synthèse est réalisée avec l'établissement d'un devis de maintenance annuelle.

Sachant qu'actuellement la commune n'a signé aucun contrat à ce sujet avec des entreprises, il demande à l'assemblée de se prononcer sur le principe d'un transfert de compétence éclairage public auprès de la FDEL.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Etude devis rénovation salle communale et chauffage église

Monsieur le maire indique que deux entreprises ont été contactées pour la rénovation de la salle communale. Après étude des devis proposés, l'entreprise retenue est l'APIE (**A**ssociation **P**rojets **I**nsertion **E**mloi) pour une prestation de **1 941.52 €** (non compris l'achat de peinture)

En ce qui concerne le chauffage de l'église : sur trois devis souhaités, deux entreprises seulement ont répondu. Michaël Bouchet étant employé dans l'une d'entre elles, il sort de la salle du conseil pendant la discussion et le vote. Après étude des dossiers, à la majorité et une abstention, l'entreprise qui sera chargée des travaux est celle de Mr ROQUES Patrick de Leyme pour un montant de **4 035 € HT** avec la variante n°1 c'est à dire un chauffage par lustre à 5 branches avec radiants de 1500 W

6. Commission culture et patrimoine.

✚ **Concours du patrimoine miersois** : La date limite de retour des questionnaires est reportée au 15 mai 2018.

✚ **Hameau de Barrières** :

- **Accompagnement ADEFPAT** : La deuxième journée de travail a été consacrée à une réflexion collective sur la philosophie du projet de gestion du site. Gilles Fau a insisté sur la nécessité de créer un comité de pilotage (élus de Miers, PAH, PNRCQ, *Racines* et autres associations...) afin d'assurer la pérennité des actions d'entretien, de sécurisation, de sauvegarde et d'animation de ce lieu mémoriel.
- **Graines de constructeurs – 16-17 avril** : Un stage organisé par le PNRCQ destiné aux adolescents de 11 à 14 ans. Encadrement : Valéry Jamin (résident) et Dimitri Hugon (Déclam) assureront l'encadrement. Au programme : découverte du site, construction d'un petit four en terre, initiation à la restauration d'un muret en pierre, visite de *l'Archéosite des Fieux*, etc.
- **Journée plein air dédiée au végétal – 3 juin** : Manifestation organisée par le PNRCQ en partenariat avec la municipalité de Miers, les associations *Racines*, *Croqueurs de pommes*, *J comme*, la bibliothèque de Gramat. Au programme : troc de graines, plantes et boutures, grainothèque, exposition et rencontre avec *Les Croqueurs de pommes*, pique-nique tiré du sac, visite guidée et spectacle gratuit *Chansons de femmes et d'arbres*.
- **Causse celtik -22-27 juillet** : Manifestation organisée par *Art, scène et Cie*. Stage destiné à une vingtaine d'enfants de 8 à 13 ans (dont 8 Bretons). Au programme : immersion dans l'univers celte à travers contes et danses. Cuisson de poteries dans un four ancestral... Le 27, à partir de 19 heures, soirée *auberge espagnole* suivie d'une veillée avec contes et musique traditionnelle. Les tarifs pour le stage se calculent en fonction du quotient familial de 160€ à 230€ avec l'hébergement ou de 40€ à 60€ sans hébergement. Des aides aux loisirs sont également acceptées.
- **Coût** : Les trois manifestations précitées n'induisent pas une participation financière de la commune.
- **Déclam – fin août** : Intervention de l'association et journée portes ouvertes.

7. Questions diverses.

- La Communauté de communes CAUVALDOR demande la désignation d'un délégué communal ainsi qu'un suppléant pour l'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat**. Bernard CALMON est titulaire, Jean Bernard BOUDET suppléant.
- Suite au départ à la retraite de Daniel BOUNY, le Conseil municipal décide de faire appel à un emploi saisonnier durant les 2 mois d'été. Il pourra aider notre agent communal et le suppléer lorsque celui-ci prendra ses congés. Une annonce sera faite dans le bulletin communal
- Une réunion entre Mr HESSEL du **Parc Naturel Régional des Causses du Quercy** et les personnes ayant des activités commerciales extérieures au bourg a eu lieu. Les modalités ont été expliquées, les demandeurs doivent remettre leurs propositions à la mairie afin qu'elles soient étudiées par le PNRCQ, sachant que l'implantation de ces panneaux sera à la charge de la commune.
- Jean Bernard BOUDET pose le problème de l'emploi d'Andrew CAVE qui travaille à l'école pour la garderie, la cantine et le péri-éducatif. Qu'advient-il de ses heures de péri-éducatif si l'on repasse à la semaine de 4 jours ? Pour l'instant, aucune décision n'a été prise concernant le passage aux 4 jours mais il n'est pas envisagé de lui réduire le nombre d'heures de travail.
- Sondage sur la boulangerie et son avenir - 51 réponses ont été apportées. Une synthèse a été faite et sera publiée sur le bulletin communal.

Fin de séance à 23 h 30